LES ENFANTS SONT-ILS INTERROGÉS DANS LEURS TOMBES ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans La foi au jour dernier



Les enfants sont-ils interrogés dans leurs tombes ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 25

Question :
Le martyr et l'enfant sont-ils interrogés ?

Réponse :

Il apparaît des hadiths que ceux qui sont interrogés sont les personnes responsables (pubères et douées de raison). Quant à l'enfant, il n'est pas concerné. Il apparaît des hadiths que le défunt responsable est interrogé sur son Seigneur, sa religion et son prophète. Quant à l'enfant, je ne connais aucune preuve démontrant qu'il soit interrogé. En effet, les enfants sont parmi les gens du paradis à l'unanimité des gens de la Sounna, les enfants des musulmans sont parmi les gens du paradis.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** binbaz.org.sa/noor/12223